

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 971-200010759-20240614-DEL-2024-DAG-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024



Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2024 - DAG-01

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2024

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 14 du mois de juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier		X	CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary		
6	MOUSSE	Tony		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian	X		BALON	David		
15	OPET	Ghislaine		X	PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	ROBIN	Sabrina		X	SAINT-AURET	Sylvette		
18	DESIREE	Pierre	X		ROSEAU	Fabrice		
19	MONTOUT	Liliane		X				
20	JEANNE	Ghylaine		X				
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	ТОТО	Joel		
29	MANNE	Éric	X		DANQUIN	Alberte		
30	BONTE	Jean-Louis	X		EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie	X	

971-200010759-20240614-DEL-2024-DAG-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent		X	VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE- MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric			KANDASSAMY	Marcel	X	
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard	X		SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Jérome		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BONBON	Louly		X	BRUDEY	Jérôme		
54	PROCIDA	Gérard	X		AZINCOURT	Allan		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Secrétaire de séance : M. Joel LANCASTRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 971-200010759-20240614-DEL-2024-DAG-01-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024



Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2024 - DAG-01

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du vendredi 10 novembre 2023
- 2. Révision des tarifs de location de la salle des délibérations du Sy.MEG

AFFAIRES FINANCIERES

- 3. Budget primitif de l'exercice 2024
- 4. Décision modificative n°3 de l'exercice 2023

RESSOURCES HUMAINES

5. Mise à jour du tableau des effectifs

La séance débute à 18H30.

Elle est présidée par Monsieur Daniel DULAC, le Président.

Le vendredi 15 décembre 2023 à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat pour délibérer sur les guestions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre d'élus au comité syndical : 60

Vérification du Quorum 971-200010759-20240614-DEL-2024-DAG-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS	4	Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		Х	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	Х		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		Х	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	Х		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	Х		CHALUS	Ary		
6	MOUSSE	Tony	Х		BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	Х		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle	X	
14	JOSPITRE	Christian	X		BALON	David		
15	OPET	Ghislaine	Х		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	FRAIR	Jules		X	LUTIN	David		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	Х		DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		Х	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon	Х		BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		Х	тото	Joel		
29	MANNE	Éric	Х		DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		Х	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	Х		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty	Х		LOQUES	Rose-Marie		

	971 200010759 20240614 DEL 2024 DAG-01-DE								
	TITULAIRES	Accusé certif	é execut oir	e Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc	
33	DEZAC	Philippeeption pa	r le préfet :	03/07/2024	COQUITTE	Richard		Studentier, a ning the St. of	
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE .	Fabrice			
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony			
36	KINDEUR	Ornella	Х		MORDIER	Rose-Lise			
37	DURIMEL	Harry		Х	PELLECUIER	François			
38	GALVANI	Tania		Х	LOUIS	Jimmy			
39	ELIZABETH	Camille		Х	PHIBEL	Christine			
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise			
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		_	
42	MOUSTACHE- MAYEKO	Alin		Х	BOUDHOU	Dimitri			
43	VERGE-DEPRE	Yves		Х	RANCÉ	Rangy	Х		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal			
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel			
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges			
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie			
48	REPIR	Jimmy		Х	MAURIELLO	Edmée			
49	LORIDON	Eddy		Х	ABELA	Jean-Marie			
50	ALBERT	Richard	Х		SEJOR	Nelly			
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Philippe			
52	PETIT	André	Х		BEAUJOUR	M. Dany			
53	BRUDEY	Hilaire		Х	ROGERS	Patrick			
54	ROGERS	Patrick		X	DEHER	Gaëlle			
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert			
56	SARREAU	Alain	Х		LAROCHELLE	Louis			
57	ANDRÉ	Héric		Х	DELANNAY MALESPINE	Rosie			
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier			
59	LANCASTRE	Joel		Х	BOULON	Ernan			
60	TOI	Yvon	Х		BRESLAU	Nicolas			

Nombre d'élus

présents : 31représentés : 0

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Laurent CHERALDINI est désigné secrétaire de séance.

Le président propose de passer à l'examen des différentes affaires inscrites à l'ordre du jour.

971-200010759-20240614-DEL-2024-DAG-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

1 - Approbation du procès-verbal du comité syndical du 10 novembre 2023 Délibération N°DEL-2023-DAG-28

Examen du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2023.

Le rapport est soumis au vote par le président.

VOTE : à l'unanimité

2 – Budget primitif de l'Exercice 2024 Délibération N°DEL-2023-DAF- 29

Pour rappel le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 10 novembre 2023.

Madame Nudivine MAVER-NEBOR directrice des affaires financières présente les grandes lignes du budget primitif de l'exercice 2024 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8 591 041 €	8 591 041 €
Section d'investissement	12 651 696 €	12 651 696 €
Total	21 242 737 €	21 242 737 €

Le volume global du budget primitif 2024 diminue de 41,59 %par rapport au budget primitif 2023.

Le président demande ensuite à Madame Ketty PEROUMALKAN, directrice générale des services de faire un point sur les futurs investissements en terme de travaux (travaux d'extension, de renforcement, d'enfouissement et de sécurisation) pour l'exercice 2024.

Madame PEROUMALKAN précise que 25 millions de travaux devront être réalisés à l'horizon 2025.

Elle ajoute que ce volume de travaux présente un vrai défi pour les services. L'objectif étant également de consommer deux années de subventions FACE en 2024 mais également en 2025 afin de retrouver un rythme plus régulier de consommation des subventions.

Le président rappelle les modalités de financement des travaux :

- FACE qui couvre entre 60 et 80 % du montant des travaux
- Sy.MEG (fonds propres) 10 à 15 %
- Les communes 5 à 10 %

Cependant les communes n'arrivent pas toujours à apporter le financement complémentaire ce qui explique en partie la sous consommation de la totalité du FACE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200010759-20240614-DEL-2024-DAG-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Un courrier a été adresse à tous les maires pour proposer une rencontre portant sur le reversement par le syndicat des 50 % de la taxe. Celle-ci représente 6 millions d'euros annuels.

Le président précise que 17 millions de travaux devront être réalisés en 2024, également un challenge pour les entreprises.

Le rapport de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 a été joint en annexe.

A la suite de la discussion et des échanges autour du budget, le président soumet au vote le budget primitif de l'exercice 2024 qui est adopté à l'unanimité.

VOTE : à l'unanimité

3 – Décision modificative N°3 de l'exercice 2023 Délibération N°DEL-2023-DAF- 30

Madame Nudivine MAVER-NEBOR explique que la décision modificative est un acte d'ajustement. Elle présente ensuite plus en détail la décision modificative n°3 de l'exercice 2023.

Pour la section de fonctionnement, il s'agit d'abonder notamment les crédits en recettes et en dépenses pour l'encaissement et le reversement de la RODP Télécoms aux communes. Seules 8 communes se sont manifestées concernant cette nouvelle recette.

Il s'agit également de rajouter les notifications FACE 2023 au chapitre 14 « autres opérations de renforcement » pour un montant de 2 720 700. Euros.

L'assemblée n'ayant pas d'observations particulières, la décision modificative n°3 de l'exercice 2023 est soumis au vote par le président.

VOTE : à l'unanimité

4 – Revalorisation des tarifs de location de la salle des délibérations du Sy.MEG Délibération N°DEL 2023 DAG 31 Réception par le prefet : 03/07/2024

Madame DARTRON-GUSTAVE, directrice des affaires générales explique que depuis 2019 les tarifs n'avaient pas été augmentés. Pour tenir compte des charges de fonctionnement il est proposé de revaloriser les tarifs de location (plus 11 %).

Salle des délibérations	Journée	Demi-journée
Salle entière	450,00 euros	350,00 euros
Salle entière avec visio- conférence	500,00 euros	450,00 euros
Demi-salle sans visio- conférence	300,00 euros	250,00 euros
Demi-salle de réunion avec visio-conférence	350,00 euros	300,00 euros

Le rapport est soumis au vote par le président.

VOTE : à l'unanimité

8– Mise à jour du tableau des effectifs Délibération N°DEL-2023-DRH-32

Madame PEROUMALKAN explique que le mur d'investissement qui s'annonce pour 2024 impose de renforcer les équipes. Le tableau des effectifs doit donc être mis à jour comme suit :

- Création d'un poste de coordonnateur financier (grade : attaché territorial),
- Création d'un poste de chargé d'affaires (grades : Technicien ou technicien principal de 2^{ème} classe

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : à l'unanimité

Questions diverses

M. MERIDAN souhaite faire part à l'assemblée du moment important auquel il a participé lors de la signature du nouveau cahier des charges de concession entre le Sy.MEG et le concessionnaire EDF.

Le président explique que le nouveau contrat de concession signé pour une durée de 30 ans intègre un schéma directeur d'investissement comprenant 6 plans pluriannuels d'investissement PPI. Les montants d'investissement sont importants pour le syndicat mais aussi pour le concessionnaire EDF.

971-200010759-20240614-DEL-2024-DAG-01-DE

Accusé certifié exécutoire

1 1 1 1

Réception par le préfet : 03/07/2024

Le président explique que le nouveau contrat de concession signé pour une durée de 30 ans intègre un schéma directeur d'investissement comprenant 6 plans pluriannuels d'investissement PPI. Les montants d'investissement sont importants pour le syndicat mais aussi pour le concessionnaire EDF.

M. TOI revient sur la problématique de l'élagage des arbres et Monsieur BABEL sur la problématique de l'enlèvement des supports TELECOM.

M. LAVAURY-BOSC indique que les opérations d'enfouissement du réseau sur Saint-Claude sont terminées cependant les support et câbles sont toujours présents.

Le président explique que près d'un million d'euros sera mobilisé par EDF sur la problématique du remplacement des supports.

Pour conclure, le président indique qu'à partir de 2024, les travaux d'extension seront systématiquement réalisés en souterrain.

L'ambition commune affichée dans ce nouveau cahier des charges pour le Sy.MEG et EDF est de créer un réseau évolutif tout en améliorant la résilience.

Tous les points ayant été abordés, le président lève la séance à 19H3O.

Le président du Sy.MEG

Daniel DULAC

secrétaire de séance

ERALDINI

7

971-200010759-20240614-DEL-2024-DAG-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, adopté lors de la séance du 25 septembre 2020,

Sur proposition du Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	31
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE:

<u>Article 1</u>: D'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 15 décembre 2023 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

<u>Article 2</u>: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 01 juillet 2024 Président DULAC Daniel

